

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 23 février deux mille quinze, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GENEST Bruno, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2015.

Le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux :

Présents : M. GENEST, M. FOUSSETTE, Mme INSELIN, Mme THEILLOUT, M. LAFON, M. REJASSE, Mme MEUNIER, Mme RAMADIER, Mme DEMAISON, M. GIRY, M. FAUGERAS, M. GUERRERO, Mme BORDENAVE, Mme DELAUNAY, M. POUYAU, Mme MASSALOUX, Mme GAYOUT, Mme MARCELAUD, Mme BOBIN, Mme MORIZIO, M. GOACOLOU, M. BOUTIN, Mme KUX, M. LEVEQUE, M. PHILIP.

Absent avec délégation :

- M. ABSI délégation à M. FOUSSETTE
- Mme LAMAMY délégation à Mme THEILLOUT

Monsieur GUERRERO a été nommé Secrétaire de séance.

En introduction à la séance, et suite à la sollicitation de monsieur le Maire, Madame MORIZIO revient sur la mise en page du dernier journal municipal qui ne rendait pas très lisible l'article écrit par le groupe auquel elle appartient. Suite à un entretien téléphonique avec monsieur le Maire, il est convenu que cette « coquille » sera rattrapée. Monsieur le Maire et Madame MORIZIO sont donc d'accord, après discussion, pour qu'un article soit inscrit dans le prochain « Pointillé » ainsi que dans le prochain « Trait d'Union ».

Intercommunalité

1 ⇒ Avis du Conseil Municipal quant à l'adhésion des communes de Cieux, de la Croisille sur Briance et de Saint-Jean Ligoure à certaines compétences exercées par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne. Avis du Conseil Municipal quant au retrait de la commune de Linards du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

Rapporteur : Monsieur Boutin

Monsieur BOUTIN rappelle que, pour faire suite à l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Briance (SIABB) au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV), Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne a validé la modification statutaire relative à cette adhésion. Suite à cette évolution de périmètre, plusieurs communes ont sollicité soit leur retrait, soit leur adhésion au SABV.

Par délibération N°32/2014 en date du 16 juillet 2014, le SABV a émis un avis favorable quant à l'adhésion de la commune de Cieux à la compétence « aménagement, restauration et entretien des berges et du lit des rivières ».

Par délibération N°17/2014 en date du 26 mai 2014, le SABV a validé le retrait de la commune de Linards, et validé l'adhésion de la commune de la Croisille sur Briance aux compétences « aménagement, restauration et entretien des berges et du lit des rivières » et « activités d'animation de loisirs nautiques, environnementales et éducatives sur le bassin versant de la Vienne ».

Par délibération N°37/2014 en date du 8 décembre 2014, le SABV a validé l'adhésion de la commune de Saint-Jean Ligoure à la compétence « activités d'animation de loisirs nautiques, environnementales et éducatives sur le bassin versant de la Vienne ».

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il convient que chacun des conseils municipaux des communes membres du SABV se prononcent à leur tour afin de clore les procédures administratives qui permettront aux services préfectoraux de statuer.

Il est demandé :

- **D'EMETTRE** un avis favorable quant à l'adhésion de la commune de Cieux à la compétence « aménagement, restauration et entretien des berges et du lit des rivières »,
- **D'EMETTRE** un avis favorable quant au retrait de la commune de Linards,
- **D'EMETTRE** un avis favorable quant à l'adhésion de la commune de la Croisille sur Briançonnais aux compétences « aménagement, restauration et entretien des berges et du lit des rivières » et « activités d'animation de loisirs nautiques, environnementales et éducatives sur le bassin versant de la Vienne »,
- **D'EMETTRE** un avis favorable quant à l'adhésion de la commune de Saint-Jean Ligouère à la compétence « activités d'animation de loisirs nautiques, environnementales et éducatives sur le bassin versant de la Vienne ».

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

Personnel Communal

2 ⇒ Ouverture de postes au tableau des emplois communaux.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour, il convient d'ouvrir un certain nombre de postes au sein du tableau des emplois municipaux.

Ces ouvertures de postes sont motivées par la progression de la carrière de deux agents.

Les postes à ouvrir sont les suivants :

Grades	Filière	Catégorie	Durée	Nombre
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	Administrative	C	Temps complet	2

Il convient de noter que ces postes ne donneront pas lieu à recrutement, les agents concernés étant déjà en poste.

Il est demandé :

- **D'OUVRIRE** à compter du 1^{er} mars 2015 deux postes d'Adjoints Administratifs de 1^{ère} classe à temps complet au tableau des emplois communaux.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

Urbanisme

3 ⇒ Dénominations de rues.

Rapporteur : Madame Meunier

Madame MEUNIER rappelle qu'à ce jour, il convient d'ores et déjà de dénommer les rues desservant les lotissements « Le Village de Condadille » et de « la Chataigneraie »

Deux noms ont été envisagés, et la commission Urbanisme a émis un avis en date du 20 février 2015.

Ces noms seraient les suivants :

- Rue desservant le lotissement de « la Chataigneraie » : rue Ambroise Paré
- Rue desservant le lotissement « Le village de Condadille » : rue Violette Szabo

Il est demandé :

- DE VOUS PRONONCER FAVORABLEMENT pour la dénomination des rues retenue ci-dessus.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

Divers

4 ⇒ Désignation d'un correspondant « sécurité routière »

Rapporteur : Monsieur Guerrero

Monsieur GUERRERO rappelle que le 15 octobre 2013, l'Etat, le Conseil Général et l'Association des Maires de la Haute-Vienne ont signé le document général d'orientation 2013-2017 en matière de sécurité routière. Ce document constitue l'outil politique de programmation et de mobilisation locale pour la lutte contre l'insécurité routière. Par cet acte, ces différents partenaires ont rappelé leur engagement pour une route plus sûre.

Dans ce dispositif, les maires jouent un rôle déterminant et détiennent à travers leurs nombreux champs de compétences des moyens d'actions importants pour agir sur la sécurité des trajets quotidiens, et sur la vulnérabilité des publics les plus exposés à cette insécurité (enfants, personnes âgées, piétons et usagers de deux-roues motorisés).

Le correspondant « sécurité routière » interlocuteur privilégié de la Préfecture et des acteurs de la sécurité routière, contribue à optimiser la collaboration au plan local entre les différents services mobilisés et la sensibilisation de nos concitoyens aux dangers de la route.

Monsieur le Maire présente la candidature de monsieur Emile GUERRERO pour être le correspondant « sécurité routière » de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DESIGNE monsieur Emile GUERRERO en qualité de correspondant « sécurité routière » de la commune de Condat sur Vienne.

Finances Communales

5 ⇒ Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jean Rostand : classe de neige 2015. Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école maternelle Jacques Prévert : classe de mer 2015.

Rapporteur : Madame Inselin

Madame INSELIN rappelle que du samedi 31 janvier 2015 au vendredi 06 février 2015, le groupe scolaire Jean Rostand de Condat sur Vienne a organisé une classe de neige à CHAMONIX (Haute-Savoie).

71 enfants ont été concernés par cette classe de neige. Il est donc envisagé de verser une subvention d'un montant total de 6390,00 € (71 enfants x 90,00 €) à la coopérative d groupe scolaire Jean Rostand.

Pour information, la municipalité participe également à cette classe de neige en mettant à disposition le bus municipal avec chauffeur pour les voyages aller et retour, ainsi que deux animateurs municipaux pour la durée totale du séjour, et en prenant également en charge la location d'un second bus (le tout étant estimé à 8540,39 €).

Au total, la municipalité de Condat sur Vienne participe financièrement à cette classe de neige à hauteur de 14 930,39 €.

D'autre part, l'école maternelle Jacques Prévert organisera du 11 au 13 mai 2015, une classe de mer sur le site de l'ODCV La Martière à Saint-Pierre d'Oléron. 70 enfants sont concernés par ce séjour à raison de 25,00 € par enfant. La municipalité participe également à cette classe de mer en mettant à disposition le bus municipal ainsi que 2 animateurs et 2 ATSEM, et en prenant également en charge le coût d'un second bus pour 1245,00 €. Au total, la municipalité participe à cette classe de mer à hauteur de 5479,01 €.

Il est proposé :

- **D'OCTROYER** une subvention d'un montant de 6390,00 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jean Rostand pour l'organisation d'une classe de neige du 31 janvier 2015 au 06 février 2015,
- **D'OCTROYER** une subvention d'un montant de 1750,00 € à la coopérative de l'école maternelle Jacques Prévert pour l'organisation d'une classe de mer du 11 au 13 mai 2015.
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif Principal exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Madame INSELIN souligne la volonté des enseignants quant à la réalisation de ces séjours, et rappelle que le coût de ces séjours se trouve considérablement diminué grâce à la participation des deux associations de parents d'élèves (FCPE et GFEC) et de la municipalité.

Madame MARCELAUD prend la parole et déclare que les élus du groupe auquel elle appartient sont favorables au soutien de ce type d'activités. Cependant ne serait-il pas envisageable de mener une réflexion quant à la destination choisie, coûteuse en frais de transport.

Madame INSELIN lui répond qu'une telle réflexion a déjà été menée par les élus du groupe majoritaire.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

6 ⇒ Attribution d'une subvention à l'association CAPO Limoges, tournoi de tennis de la ville de Condat sur Vienne, année 2015.

Rapporteur : Monsieur Lafon

Monsieur LAFON rappelle que du 14 février au 1^{er} mars 2015, le CAPO Tennis Limoges organise, avec le concours de l'association Quorum, et comme il le fait depuis déjà quelques années, le tournoi de tennis « ville de Condat sur Vienne ». Ce tournoi de niveau national (1^{ère} catégorie) est organisé avec le partenariat de l'association Quorum, et est doté de 2600 € de prix.

Cette année, l'affiche du tournoi est adressée à tous les clubs de la région et diffusée sur le plan national au travers des revues spécialisées dans le tennis.

Il est demandé :

- **D'OCTROYER** une subvention d'un montant de 500,00 € au CAPO Temis Limoges pour l'organisation de ce tournoi,
- **DE DIRE** que les crédits seront prévus au Budget Primitif Principal 2015, chapitre 65, article 6574.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

7⇒ Débat sur les orientations Budgétaires 2015 (sans vote)

Rapporteur : Monsieur Foussette

Monsieur FOUSSETTE rappelle que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que : « dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

L'article 21 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal a fixé les conditions matérielles dans lesquelles le Débat sur les Orientations Budgétaires doit se dérouler.

Il est demandé :

- **DE PRENDRE ACTE** des orientations budgétaires prévues pour l'exercice 2015, et telles que définies dans la note de synthèse fournie à chaque conseiller municipal conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire fait remarquer que la cotisation demandée par le SDIS subit encore une augmentation non négligeable cette année, et interpelle madame MORIZIO sur ce sujet en sa qualité de conseillère générale.

Madame MORIZIO fait remarquer que Madame la Présidente du Conseil Général est soucieuse de cet état de fait et « tient la barre » de manière tout à fait correcte, ce qui n'est pas sans incidence dans la gestion quotidienne de ce service. En ce qui concerne la faiblesse de la DGF, madame MORIZIO fait remarquer qu'il y a certainement une relation avec le fait que la commune de Condat sur Vienne soit considérée comme « riche » d'un point de vue fiscal et que le facteur péréquation trouve ici toute son application. Enfin elle annonce que l'augmentation de 2 millions d'€ de l'enveloppe de la DETR pour le département de la Haute-Vienne est une nouvelle dont il convient de se réjouir.

Monsieur GOACOLOU remarque que le niveau d'investissement prévu au BP 2015 est bas alors que, paradoxalement, l'année 2015 est certainement celle qui est le plus propice à l'investissement. Si le choix de plus investir était fait, il conviendrait d'en analyser les conséquences au regard de l'endettement communal. Toutefois des investissements productifs (versements de loyers par exemple) pourraient atténuer le poids de la dette nouvelle.

Monsieur le Maire lui répond que l'investissement sera plus élevé sur Condat, notamment dans le domaine de la voirie car la CALM a décidé de soutenir l'investissement local et a fait le choix d'augmenter l'enveloppe réservée à la compétence voirie. En ce qui concerne la commune, monsieur le Maire préfère avoir une gestion de « bon père de famille » en faisant des investissements raisonnés. Il convient de garder à l'esprit la gestion de la dette et son évolution tout en adaptent la collectivité à ses besoins. Toutefois, le maximum sera fait pour que les engagements du programme électoral soient respectés.

Monsieur PHILIP demande alors à monsieur le Maire si le Dojo et l'aménagement de la Place de la Libération seront réalisés ?

Monsieur le Maire lui répond que, oui, ces investissements seront réalisés sur la durée du mandat.

Madame BOBIN quant à elle s'interroge sur l'absence d'investissements destinés à réaliser des économies d'énergie, et notamment le changement de la chaudière des écoles.

Monsieur REJASSE lui répond que cette chaudière ne nécessite absolument pas d'être changée puisqu'elle a actuellement un indice de rendement de 80%.

Monsieur le Maire ajoute qu'au Budget il est prévu de poser des sous compteurs qui vont permettre d'avoir une meilleure lisibilité et un meilleur contrôle de nos consommations d'énergie.

Monsieur GOACOLOU souhaite savoir ce que recouvre le terme de « pôle technique ».

Monsieur FOUSSETTE lui répond qu'il s'agit des services techniques municipaux, lesquels se sont vus assigner un objectif de réduction de leurs dépenses de 10% en 2015.

Monsieur le Maire annonce qu'il a réuni les divers chefs de services, lesquels sont chargés de déterminer des pistes d'économies.

Fin de la séance à 21h05.

